

Citius d. p. i.
75

M

Monsieur Comme mes neveux peuvent assez se souvenir
 que de puis ma Jeunesse nay rien plus desiré que de me employer
 au service de feu de tres haute memoire L'empereur et depuis
 du Roy mes maistres, auois espere que sa Ma^{te} estant de
 par moy aduertie comme auisly a este Madame de Parma
 Lors Gouvernante que J'estois venu en ceste ma Conte
 de Nassau po^r certains mes tresorgens affaire, prins regard
 a ma fidelite et desir, neusse laisse me faire la faueur de
 me commander en quoy Je luy eusse peu faire service que
 auois tousiours offert par mesmes tres aduertance, ou po^r
 le moins J'eusse entendu de vous que l'Intention de sad^{te}
 Ma^{te} auroit este que Je deusse laisser mes affaires pardecha
 et retourner Incontinent parde la comme auer aduertey
 l'Intention de sad^{te} Ma^{te} a tous autres serueurs Estats
 et Villes Et comme Je suis tousiours este attendant auer
 grande deuotion les commandemens de sad^{te} Ma^{te}. Suis
 este aduertis que son J'es l'aduanche de proceder contre
 moy par saisissement de mes Serueurs, terres et biens
 Et que pis est par proclamation sous le nom de procureur
 qual, plame de faulx et Insupportables calumnes. Et
 par apres par apprehension de mon fils lequel auois laisr
 a Louvain po^r par cy apres tant mieulx pouoir faire
 seruir au Roy et a la Republique. Dont suis es le bien

M

esbahy, et ma s'emble bien es chances que lon ait procede
de telle sorte contre vno de ma qualite, obstant si ces
les grans et notables services tant par mes predecessors
que par moy faictz. et notamment en ces troubles derniers.
Parquoy aiant raisons et Justifications bien bas lantes
po^r fonder et declarer mon Innocence, et tort que lon me
faict en cest endroit. Lesquels Je reserve a temps et
lien, ay pour le pres bien voulu respondre en haste
au^de Procureur, et avant l'expiration du precyue terme a
moy presce, luy alleguer et remonstrer la nullite et
autres raisons que ay contre son adiornement. A fin qu'on
ne pense que Je me sens coupable, ou que Je neulende de
pour suivre mon droit comme en raison trouneray fonde.
Dont ay bien voulu aussi a vous Mess^{rs} faire l'Institution.
en vous enoyant copie de la tre qu'ay escript au^de procureur.
Joincte a ceste, a fin que par Ignoran ne soit attempte
ou procede contre moy ou le mien plus auant que par droit
cy apres pourra estre soustenü. Auquel J'espero auoir mon
recours quelque Jour. Et priez ne servir ceste a
autre effect. Supplic Dieu Mess^{rs} vous donner en
sante que pour Tre salut conuient, et a moy que mon

Prince fust une fois au vray entendre, La
Sincerite de mes actions. De Villenbourch
ce Troisieme de Mars 1568 Sous esloit
escript. Vre Confrere. Guille de Nassau.